



## **Avenant relatif à la convention-cadre 2022-2027 (2024-ASSP-483) relatif au partenariat pédagogique des diplômes du travail social en formation initiale,**

**Vu** la convention cadre 2024-ASSP-483 - 2022-2027 dans la double perspective de l'accréditation des EFTS suscités (accolement au grade de licence) et de la délivrance d'un diplôme national de Licence de sociologie – Parcours « Enquête sociologique et intervention sociale » (ESIS), délivré sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2, pour les étudiants des EFTS suscités qui en feraient le choix,

**Vu** l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social, avec accolement des DE au grade de Licence. Les cinq diplômes du travail social concernés sont : le diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS), le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) et le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF), pour tous les diplômes obtenus à l'issue d'une formation entamée à la rentrée scolaire 2018,

**Vu** l'arrêté en date du 20/07/2022 accréditant l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux, et plus particulièrement le diplôme de licence en Sciences sociales.

### **Article 1 : Identification des parties initiales**

#### **L'Université Lumière Lyon 2,**

Sise 86 rue Pasteur – 69635 LYON cedex 07

Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »

a conclu en 2022 une convention cadre avec :

#### **La fondation reconnue d'utilité publique Ecole D'infirmières et d'assistantes de service social de Lyon -EIASS,**

dont le siège est situé au 4 avenue Rockefeller, 69008 LYON

Représentée par son directeur général, Monsieur Yannick GHENO

Désignée ci-après « **École Rockefeller** »

#### **Croix-Rouge Compétence,**

dont le siège est situé au 115 avenue Lacassagne 69003 Lyon (adresse physique)

et 20 rue Jules Verne CS 53724 69424 Lyon Cedex 03 (adresse postale)

Représenté par Madame Isabelle BERNEX-RIFFAUX, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Désignée ci-après « **Croix-Rouge Compétence** »

**Ocellia Lyon,**

dont le siège est situé à : Le sémaphore – 20 rue de la Claire CP320, 69337 LYON cedex 09

Représentée par son directeur général, Monsieur Bertrand MOULIN

Désignée ci-après « **Ocellia Lyon** »

***Pour ce qui concerne le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS)***

AINSI QUE

**L'Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales,**

dont le siège est situé au 10 impasse Pierre Baizet CS 10422, 69338 LYON cedex 09

Représenté par son directeur, Monsieur Emmanuel SAULNIER

Désignée ci-après « **ARFRIPS** »

***Pour ce qui concerne le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)***

**Article 2 : Modalités pédagogiques, logistiques et financières**

Conformément à l'annexe 2 et annexe 3 de la convention cadre : :

***Article 1 : Modalités de paiement du forfait annuel***

*L'Université Lumière Lyon 2 facture aux EFTS partenaires un forfait annuel / étudiant pour les deux premières années de formation d'un montant de 170 euros. Cette somme correspond aux prestations pédagogiques, à des frais administratifs et à des frais de gestion.*

*Le nombre d'étudiant.es utilisé pour ce forfait est arrêté au nombre d'inscrit.es à la date du 30 septembre.*

***Article 2 : Heures de coordination pédagogiques***

*Le responsable pédagogique désigné par l'UFR ASSP bénéficie d'une décharge qui s'élève à 30 heures chaque année.*

**Le budget prévisionnel 2024-2025 est ainsi défini :**

S'agissant des modalités financières pour l'année 2024-2025, l'annexe ci-après définit le compte des heures assurées par les partenaires. Réalisées à la date du 30 juin 2025, les heures comptées avant cette date ont bien toutes été réalisées.

1 heure TD équivaut à 0,75 heure CM

## Parcours « Enquête sociologique et intervention sociale » (ESIS),

Code formation 3AAF05\_301

Libellé formation / LICENCE 3 SOCIOLOGIE / ENQUETE SOCIOLOGIQUE ET INTERVENTION SOCIALE

MAQUETTE							INTERVENANT						
Code enseignement	Libellé enseignement	Période	Nbr heures CM	Nbr groupes CM	Nbr heures TD	Nbr groupes TD	Nom	Prénom	Statuts	Nbre d'heures	CM/TD	Date Intervention	Total Heures CM
35AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 1	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	3/9/24	
35AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 1	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	5/9/24	
35AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 1	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	2/10/24	
35AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 1	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	6/11/24	
35AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 1	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	11/12/24	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	20/1/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	29/1/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	12/3/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	9/4/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	6	BRETON	Mélodie	Facture ARFRIPS	3,5	TD	26/6/25	
							<b>Total BRETON</b>						23
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	24/1/25	
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	4/2/25	
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	6/2/25	
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	19/3/25	
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	17/3/25	
36AAEB02	Théories du care	Semestre 2	21	0	0	0	MENNERET	Frédéric	Facture ARFRIPS	3,5	CM	11/4/25	
							<b>Total MENNERET</b>						21
35AAEC01	Mutations de l'intervention sociale	Semestre 1	21	4	0	0	MULLER	Anne-Elisabeth	Facture ARFRIPS	3,5	CM	7/4/24	
35AAEC01	Mutations de l'intervention sociale	Semestre 1	21	4	0	0	MULLER	Anne-Elisabeth	Facture ARFRIPS	7	CM	10/4/25	
							<b>Total MULLER</b>						10,5
35AAEC01	Mutations de l'intervention sociale	Semestre 1	21	4	0	0	MOUTARD	Julie	Facture OCELLIA	3,5	CM	8/4/25	
35AAEC01	Mutations de l'intervention sociale	Semestre 1	21	4	0	0	MOUTARD	Julie	Facture OCELLIA	7	CM	11/4/25	
							<b>Total MOUTARD</b>						10,5
36AAEA01	L'enquête en partage	Semestre 2	10,5	1	0	0	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	CM	8/4/25	
36AAEA01	L'enquête en partage	Semestre 2	10,5	1	0	0	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	CM	2/4/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	1	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	TD	27/1/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	1	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	TD	29/1/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	1	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	TD	31/3/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	1	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	TD	5/5/25	
36AAEA02	Enquêter à partir de sa pratique	Semestre 2	0	0	17,5	1	MAZIN	Hélène	Facture IRFSS	3,5	TD	26/6/25	
							<b>Total MAZIN</b>						19
							<b>Total général</b>						65

	HEURES CM ASSUREES	TAUX HORAIRE	MONTANT FACTURE
Total nombre d'heures assurées par ARFRIPS	47	63,5	2 988,03
Total nombre d'heures assurées par OCELLIA	11	63,5	666,75
Total nombre d'heures assurées par IRFSS	19	63,5	1 185,33
	76		4 840,11

**Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention cadre restent inchangées.

Fait à Lyon, le...

*(Signature dématérialiser)*

La Présidente de l'Université Lyon 2  
Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN

Le Directeur général d'Ocellia  
M. Bertrand MOULIN

Le Directeur général de l'Ecole Rockefeller  
M. Yannick GHENO

Le Directeur de l'ARFRIPS  
M. Emmanuel SAULNIER

La directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la Croix-Rouge Compétence,  
Mme Isabelle BERNEX-RIFFAUX